

26, Quai des Croisades - 30220 AIGUES-MORTES

Compte rendu Réunion du Conseil Communautaire

Séance du 26 mars 2012

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président et sous la présidence de M. Noël GENIALE, Vice-président délégué aux Finances pour les questions relatives au vote des comptes administratifs.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents avant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnat CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD BERTRAND (à partir de la question n°2012-03-59)

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS



1. Désignation d'un membre à la commission « Equipements sportifs et loisirs » et d'un membre à la commission « Culture et éducation »
2. Election partielle d'un membre suppléant à la commission de délégation de service public
3. Mise en place du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD) et portage du collectif par la MDEE du Pays Vidourle Camargue
4. Marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi - Avenants lot n°1, lot 2, lot 4, lot 5, lot 6 et lot 9.
5. Comptes administratifs 2011 et affectation des résultats - Budget principal et budgets annexes
6. Comptes de Gestion de l'exercice 2011
7. Budget primitif 2012 - Budget principal et budgets annexes
8. Fixation des taux de TEOM pour l'année 2012
9. Fixation du Taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2012
10. Fixation du Taux des taxes ménages (TFNB, TH, TFPB) pour l'année 2012



En l'absence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice, la séance est présidée par M. Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO, un siège est vacant au sein du Conseil Communautaire pour les représentants d'Aigues-Mortes.

En conséquence, M. Jean-Paul CUBILIER procède à l'installation dans ses fonctions de M. Jean-Louis GROS, nouveau délégué communautaire, élu par la ville d'Aigues Mortes et lui souhaite la bienvenue au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Le quorum étant atteint, M. Jean-Paul CUBILIER déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Jean-Louis GROS est nommé, secrétaire de séance.

M. Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président, soumet au vote le procès-verbal du 12 mars 2012.
Procès-verbal voté à l'unanimité.

Arrivée de M. Cédric BONATO

Objet : Désignation d'un membre à la commission « Equipements sportifs et loisirs » et d'un membre à la commission « Culture et éducation » N°2012-03-37

Après avoir pris part au vote, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit M. Jean Louis GROS comme membre de la commission « Equipements sportifs et loisirs » et membre de la commission « Culture et éducation ».

Objet : Election partielle d'un membre suppléant à la commission de délégation de service public - N°2012-03-38

Après avoir pris part au vote, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit M. Jean Louis GROS, comme membre suppléant à la commission de délégation de service public.

Objet : Mise en place du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD) et portage du collectif par la MDEE du Pays Vidourle Camargue- N°2012-03-39

La promotion de la diversité auprès des partenaires et entreprises du territoire est un des objectifs de la Mission Locale, pour cela elle travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire qui s'est constitué en un collectif.

Le portage et l'animation du collectif est confié à la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue.

Le PLTCD est programmé sur trois ans, avec un conventionnement financier annuel de la direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) à travers des crédits de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour un montant de 10 000€ pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le principe de mise en place de ce Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations avec portage du collectif par la MDEE du Pays Vidourle Camargue.

Objet : Marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi – Avenant n°1 lot 1 - N°2012-03-40

Par décision n°11-68 du 19 décembre 2011, le lot n°1 « Terrassement – VRD – Démolition » du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi a été attribué à la SARL CREAVIE TP sise à GENERAC - 30510, pour un montant de 60 748.80 € HT soit 72 655.56 € TTC

Afin d'être en conformité avec les prescriptions du géotechnicien, il convient de créer une plateforme en lieu et place de la chape et donc d'adopter un avenant n°1 au lot 1.

Pour cela le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, un avenant n°1 au lot 1 de ce marché modifiant le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché : 60 748.80 € HT soit 72 655.56 € TTC
- Plus-value objet de l'avenant n° 1 : 1 962.00 € HT soit 2 346.55 € TTC
- Nouveau montant du marché : 62 710.80 € HT soit 75 002.12 € TTC

Objet : Marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi – Avenant n°1 lot 2 - N°2012-03-41

Par décision n°11-68 du 19 décembre 2011, le lot n°2 « Gros œuvre » du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi a été attribué à l'entreprise BARGETON Fils sise à Collias - 30210, pour un montant de 37 995.00 € HT soit 45 442.02 € TTC.

Considérant que le Code des Marchés Publics prend en compte les circonstances exceptionnelles auxquelles les acheteurs peuvent être confrontés : urgence impérieuse résultant de « circonstances imprévisibles pour le pouvoir adjudicateur et n'étant pas de son fait », circonscrite aux phénomènes extérieurs, imprévisibles et irrésistibles pour l'acheteur public.

Afin de se mettre en conformité avec les prescriptions du géotechnicien, il convient d'adopter un avenant n°1 au lot 2.

Pour cela le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, un avenant n°1 au lot 2 de ce marché modifiant le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché : 37 995.00 € HT soit 45 442.02 € TTC
- Plus-value objet de l'avenant n° 1 : 14 816,59 € HT soit 17 720,64 € TTC
- Nouveau montant du marché : 52 811.59 € HT soit 63 162,66 € TTC

Objet : Marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi – Avenant n°1 lot 4 - N°2012-03-42

Par décision n°11-68 du 19 décembre 2011, le lot n°4 « Cloisons – faux plafonds » du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi a été attribué à l'entreprise DELTA PLAC sise à Nîmes - 30900, pour un montant de 7 000.00 € HT soit 8 372.00 € TTC.

Afin d'améliorer les facilités d'usage de la construction, il convient d'adjoindre de nouveaux éléments au projet et donc d'adopter un avenant n°1 au lot 4.

Pour cela le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, un avenant n°1 au lot 4 de ce marché modifiant le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché : 7 000,00 € HT soit 8 372,00 € TTC
- Plus-value objet de l'avenant n° 1 : 945,00 € HT soit 1 130,22 € TTC
- Nouveau montant du marché : 7 945,00 € HT soit 9 502,22 € TTC

Objet : Marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi – Avenant n°1 lot 5 - N°2012-03-43

Par décision n°11-68 du 19 décembre 2011, le lot n°5 « Menuiseries extérieures aluminium » du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi a été attribué à l'entreprise VIDAL ALU France sise à Méjannes les Alès - 30340, pour un montant de 15 500.00 € HT soit 18 538.00 € TTC.

Afin d'améliorer les facilités d'usage de la construction, il convient d'adjoindre de nouveaux éléments au projet et donc d'adopter un avenant n°1 au lot 5.

Pour cela le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, un avenant n°1 au lot 5 de ce marché modifiant le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché : 15 500,00 € HT soit 18 538,00 € TTC
- Plus-value objet de l'avenant n° 1 : 860,00 € HT soit 1 028,56 € TTC
- Nouveau montant du marché : 16 360,00 € HT soit 19 566,56 € TTC

Objet : Marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi – Avenant n°1 lot 6 - N°2012-03-44

Par décision n°11-68 du 19 décembre 2011, le lot n°6 « Carrelages – faïences » du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi a été attribué à l'entreprise SOMEREV sise à Montpellier - 34080, pour un montant de 11 143,86 € HT soit 13 328,06 € TTC.

Afin d'améliorer les facilités d'usage de la construction, il convient d'adjoindre de nouveaux éléments au projet et donc d'adopter un avenant n°1 au lot 6.

Pour cela le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, un avenant n°1 au lot 6 de ce marché modifiant le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché : 11 143,86 € HT soit 13 328,06 € TTC
- Plus-value objet de l'avenant n° 1 : 491,04 € HT soit 587,28 € TTC
- Nouveau montant du marché : 11 634,90 € HT soit 13 915,34 € TTC

Objet : Marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi – Avenant n°1 lot 9 - N°2012-03-45

Par décision n°11-68 du 19 décembre 2011, le lot n°9 « Plomberie – sanitaires – ventilations » du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi a été attribué à l'entreprise HENRY SARL sise à Clermont l'Hérault - 34800, pour un montant de 18 500.00 € HT soit 22 126.00 € TTC.

Afin d'améliorer les facilités d'usage de la construction, il convient d'adjoindre de nouveaux éléments au projet et donc d'adopter un avenant n°1 au lot 9.

Pour cela le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, un avenant n°1 au lot 9 de ce marché modifiant le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché : 18 500,00 € HT soit 22 126,00 € TTC
- Plus-value objet de l'avenant n° 1 : 173,50 € HT soit 207,51 € TTC
- Nouveau montant du marché : 18 673,50 € HT soit 22 333,51 € TTC

Objet : Approbation du compte administratif 2011 du budget « Principal » - N°2012-03-46

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, pour le budget principal.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2011, lequel se décompose ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 135 412.00	1 624 320.99		1 624 320.99	1 135 412.00
Opération de l'exercice	19 080 652.61	20 422 654.74	4 036 333.71	3 121 302.20	23 116 986.32	23 543 956.94
TOTAUX	19 080 652.61	21 558 066.74	5 660 654.70	3 121 302.20	24 741 307.31	24 679 368.94
Résultats de clôture		2 477 414.13	2 539 352.50		2 539 352.50	2 477 414.13
Restes à réaliser			1 206 039.00	3 143 036.56	1 206 039.00	3 143 036.56
TOTAUX CUMULES		2 477 414.13	3 745 391.50	3 143 036.56	3 745 391.50	5 620 450.69
RESULTATS DEFINITIFS		2 477 414.13	602 354.94			1 875 059.19

M. Jean-Paul CUBILIER quitte la salle au moment du vote

M. Cédric BONATO quitte la salle momentanément

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Approuve le présent compte administratif 2011 du budget « Principal ».

Objet : Compte administratif 2011 du budget Principal – affectation du résultat – N°2012-03-47

M. Jean-Paul CUBILIER et M. Cédric BONATO reprennent place dans la salle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Vu l'approbation du compte administratif 2011,

Vu les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - Résultat de l'exercice 1 342 002.13 €
 - Excédent reporté 1 135 412.00 €
 - Résultat à affecter 2 477 414.13 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution - 2 539 352.50 €

affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisés 602 354.94 €
- ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté..... 1 875 059.19 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2012.

Objet : Approbation du compte administratif 2011 du budget « Assainissement » – N°2012-03-48

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget assainissement.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2011, lequel se décompose ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		600 116.67		301 628.16		901 744.83
Opération de l'exercice	1 988 285.80	2 851 908.43	2 054 549.47	1 745 829.47	4 042 835.27	4 597 737.90
TOTAUX	1 988 285.80	3 452 025.10	2 054 549.47	2 047 457.63	4 042 835.27	5 499 482.73
Résultats de clôture		1 463 739.30	7 091.84			1 456 647.46
Restes à réaliser			384 805.00	502 283.00	384 805.00	502 283.00
TOTAUX CUMULES		1 463 739.30	391 896.84	502 283.00	384 805.00	1 958 930.46
RESULTATS DEFINITIFS		1 463 739.30		110 386.16		1 574 125.46

M. Jean-Paul CUBILIER quitte la salle au moment du vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Approuve le présent compte administratif 2011 du budget « Assainissement ».

Objet : Compte administratif 2011 du budget Assainissement – affectation du résultat – N°2012-03-49

M. Jean-Paul CUBILIER reprend place dans la salle.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'approbation du compte administratif 2011,

Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice : 863 622.63 €
 - excédent reporté : 600 116.67 €
 - résultat à affecter : 1 463 739.30 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : - 7 091.84 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves 0.00 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté 1 463 739.30 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2012.

Objet : Approbation du compte administratif 2011 du budget « Eau Potable » – N°2012-03-50

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget eau potable.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2011, lequel se décompose ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		146 278.20		3 035 529.62		3 181 807.82
Opération de l'exercice	2 094 308.68	2 808 488.01	1 260 414.89	673 012.33	3 354 723.57	3 481 500.34
TOTAUX	2 094 308.68	2 954 766.21	1 260 414.89	3 708 541.95	3 354 723.57	6 663 308.16
Résultats de clôture		860 457.53		2 448 127.06		3 308 584.59
Restes à réaliser			609 452.00	183 437.00	609 452.00	183 437.00
TOTAUX CUMULES		860 457.53	609 452.00	2 631 564.06	609 452.00	3 492 021.59
RESULTATS DEFINITIFS		860 457.53		2 022 112.06		2 882 569.59

M. Jean-Paul CUBILIER quitte la salle au moment du vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Approuve le présent compte administratif 2011 du budget « Eau Potable ».

Objet : Compte administratif 2011 du budget Eau Potable – affectation du résultat – N°2012-03-51

M. Jean-Paul CUBILIER reprend place dans la salle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité:

Vu l'approbation du compte administratif 2011,

Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - Résultat de l'exercice 714 179.33 €
 - Excédent reporté 146 278.20 €
 - Résultat à affecter 860 457.53 €

- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution 2 448 127.06 €

affecte le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- ligne 002 Excédent d'exploitation reporté 860 457.53 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2012.

Objet : Approbation du compte administratif 2011 du budget « Ports maritimes de plaisance » – N°2012-03-52

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget ports maritimes de plaisance.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2011, lequel se décompose ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		129 492.22	25 425.15		25 425.15	129 492.22
Opération de l'exercice	363 338.06	540 696.93	267 946.15	194 746.72	631 284.21	735 443.65
TOTAUX	363 338.06	670 189.15	293 371.30	194 746.72	656 709.36	864 935.87
Résultats de clôture		306 851.09	98 624.58		98 624.58	306 851.09
Restes à réaliser				19 600.00		19 600.00
TOTAUX CUMULES		306 851.09	98 624.58	19 600.00	98 624.58	326 451.09
RESULTATS DEFINITIFS		306 851.09	79 024.58			227 826.51

M. Jean-Paul CUBILIER quitte la salle au moment du vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Approuve le présent compte administratif 2011 du budget « Ports maritimes de plaisance ».

Objet : Compte administratif 2011 du budget Ports maritimes de plaisance – affectation du résultat – N°2012-03-53

M. Jean-Paul CUBILIER reprend place dans la salle.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'approbation du compte administratif 2011,

Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice 177 358.87 €
 - excédent reporté : 129 492.22 €
 - résultat à affecter : 306 851.09 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : -98 624.58 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves 79 024.58 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté 227 826.51 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2012.

Objet : Approbation du compte administratif 2011 du budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) » – N°2012-03-54

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget service public d'assainissement non collectif.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2011, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	2 991.41				2 991.41	
Opération de l'exercice	16 033.77	31 821.41			16 033.77	31 821.41
TOTAUX	19 025.18	31 821.41			19 025.18	31 821.41
Résultats de clôture		12 796.23				12 796.23
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		12 796.23				12 796.23
RESULTATS DEFINITIFS		12 796.23				12 796.23

M. Jean-Paul CUBILIER quitte la salle au moment du vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Approuve le présent compte administratif 2011 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Objet : Compte administratif 2011 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – affectation du résultat – N°2012-03-55

M. Jean-Paul CUBILIER reprend place dans la salle.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité:

Vu l'approbation du compte administratif 2011,

Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice :..... 15 787.64 €
 - excédent reporté :-2 991.41 €
 - résultat à affecter :..... 12 796.23 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution :..... 0.00 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves 0.00 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté 12 796.23 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2012.

Objet : Arrêté des comptes de gestion 2011 du Trésorier – N°2012-03-56

Le Conseil Communautaire, déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion du budget principal, des budgets annexes d'assainissement, d'eau potable, des ports maritimes de plaisance et du service public d'assainissement non collectif, dressés pour l'exercice 2011, par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Approbation du Budget Primitif 2012 - Budget « Principal » - N°2012-03-57

Le budget 2012 reprend les résultats, excédents et déficits de l'année 2011, ainsi que les restes à réaliser et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	19 624 046.00 €
➤ Opérations d'ordre	2 198 982.19 €
TOTAL	21 823 028.19 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	19 920 536.00 €
➤ Opérations d'ordre	27 433.00 €
➤ Résultat de fonctionnement reporté	1 875 059.19 €
TOTAL	21 823 028.19 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	3 364 439.19 €
➤ Opérations d'ordre	27 433.00 €
➤ Restes à réaliser	1 206 039.00 €
➤ Solde d'exécution reporté	2 539 352.50 €
TOTAL	7 137 263.69 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	1 795 244.94 €
➤ Opérations d'ordre	2 198 982.19 €
➤ Restes à réaliser	3 143 036.56 €
TOTAL	7 137 263.69 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2012 du Budget « Principal », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section de fonctionnement : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Objet : Approbation du Budget Primitif 2012 - Budget « Assainissement » - N°2012-03-58

Le budget 2012 reprend les résultats, excédents et déficits de l'année 2011, ainsi que les restes à réaliser et peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	1 242 775.00 €
➤ Opérations d'ordre	3 132 781.30 €
TOTAL	4 375 556.30 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	2 521 290.00 €
➤ Opérations d'ordre	390 527.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	1 463 739.30 €
TOTAL	4 375 556.30 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	5 742 668.00 €
➤ Opérations d'ordre	390 717.00 €
➤ Restes à réaliser	384 805.00 €
➤ Solde d'exécution reporté	7 091.84 €
TOTAL	6 525 281.84 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	2 890 027.54 €
➤ Opérations d'ordre	3 132 971.30 €
➤ Restes à réaliser	502 283.00 €
TOTAL	6 525 281.84 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2012 du Budget « Assainissement », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Objet : Approbation du Budget Primitif 2012 - Budget « Eau Potable » - N°2012-03-59

Le budget 2012 reprend les résultats, excédents et déficits de l'année 2011, ainsi que les restes à réaliser et peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	1 551 185.00 €
➤ Opérations d'ordre	<u>1 436 696.53 €</u>
TOTAL	2 987 881.53 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	2 112 260.00 €
➤ Opérations d'ordre	15 164.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	<u>860 457.53 €</u>
TOTAL	2 987 881.53 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	4 097 152.59 €
➤ Opérations d'ordre	15 164.00 €
➤ Restes à réaliser	<u>609 452.00 €</u>
TOTAL	4 721 768.59 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	653 508.00 €
➤ Opérations d'ordre	1 436 696.53 €
➤ Restes à réaliser	183 437.00 €
➤ Solde d'exécution reporté	<u>2 448 127.06 €</u>
TOTAL	4 721 768.59 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2012 du Budget « Eau Potable », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Objet : Approbation du Budget Primitif 2012 - Budget « Ports maritimes de plaisance » - N°2012-03-60

Le budget 2012 reprend les résultats, excédents et déficits de l'année 2011, ainsi que les restes à réaliser et peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	333 721.00 €
➤ Opérations d'ordre	<u>415 712.51 €</u>
TOTAL	749 433.51 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	494 050.00 €
➤ Opérations d'ordre	27 557.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	<u>227 826.51 €</u>
TOTAL	749 433.51 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	388 155.51 €
➤ Opérations d'ordre	27 557.00 €
➤ Restes à réaliser	0.00 €
➤ Solde d'exécution reporté	<u>98 624.58 €</u>
TOTAL	514 337.09 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	79 024.58 €
➤ Opérations d'ordre	415 712.51 €
➤ Restes à réaliser	19 600.00 €
TOTAL	514 337.09 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2012 du Budget « Ports maritimes de plaisance », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Objet : Approbation du Budget Primitif 2012 - Budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif » - N°2012-03-61

Le budget 2012 présente une seule section d'exploitation et peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :**Dépenses :**

➤ Opérations réelles	27 296.23 €
TOTAL	27 296.23 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	14 500.00 €
➤ Résultat reporté	12 796.23 €
TOTAL	27 296.23 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2012 du budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif », par nature, au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, avec reprise du résultat.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Objet : Fixation des taux de TEOM pour l'année 2012 – N°2012-03-62

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à :

- 21 voix pour
- 14 voix contre (Cédric BONATO – Florence COMBE + procuration de Khadija PINCHON – Jean-Louis GROS – Fabrice LABARUSSIAS + procuration Dominique DIAS – Martine LAMBERTIN + procuration Maryline POUGENC – André MORRA + procuration Bruno ALBET – Christel PAGES - Richard PAULET + procuration Carine BORD – Marie ROCA)

De fixer les taux de TEOM pour les 3 zones, pour l'année 2012, de la façon suivante :

Zone de perception	Commune	Taux 2012
Zone 1	Grau du Roi	9.15 %
Zone 2	Aigues-Mortes	9.05 %
Zone 3	Saint Laurent d'Aigouze	9.50 %

Objet : Fixation du Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2012 – N°2012-03-63

En 2012, il convient de fixer le taux de CFE pour déterminer le montant du nouveau panier de recettes.

Suite aux informations transmises par les services fiscaux et en fonction des règles de droit commun, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2012, de la manière suivante :

Désignation	Taux 2012
Cotisation Foncière des Entreprises	27.37 %

Objet : Fixation du Taux des taxes ménages (TFNB, TH, TFPB) pour l'année 2012 – N°2012-03-64

En 2012, il convient de fixer les taux de TH, de TFPB et de TFNB pour déterminer le montant du nouveau panier de recettes.

Suite aux informations transmises par les services fiscaux et face à une volonté unanime des élus communautaires d'un impact neutre de la réforme sur le contribuable ménage, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le taux de la Taxe d'Habitation (TH), de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) et de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB), pour l'année 2012 comme suit :

Désignation	Taux 2012
Taxe d'Habitation (TH)	10.36 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB)	0.00 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	3.56%

DECISIONS

Décision n°12-08, déposée en Préfecture du Gard le 07/03/2012

Article 1^{er} : Un marché de fournitures courantes et services pour l'acquisition de trois véhicules neufs de type voitures particulières est conclu pour les besoins de la CCTC avec l'entreprise SAS GRANDS GARAGES DU GARD sise à Nîmes - 30932.

Article 2 : Le montant du marché est détaillé comme suit :

Solution de base :

- Achat de 3 véhicules de marque PEUGEOT type 206 GENERATION HDI :
montant unitaire : 9 194,40 € HT (neuf mille cent quatre vingt quatorze euros et quarante centimes hors taxes), soit 10 996,50 € TTC ;
montant total pour les trois véhicules : 27 583,20 € HT (vingt sept mille cinq cent quatre vingt trois euros et vingt centimes hors taxes), soit 32 989,50 € TTC (trente deux mille neuf cent quatre vingt neuf euros et cinquante centimes toutes taxes comprises),
- Contrat d'entretien et maintenance annuel pour une durée de 5 années (soit soixante mois), à compter de la livraison, d'un montant de 29,69 € HT / mois et par véhicule (vingt neuf euros et soixante neuf centimes hors taxes) soit 35,31 € TTC.

Décision n°12-09, déposée en Préfecture du Gard le 13/03/2012

Article 1^{er} : Un marché de services pour le nettoyage de la zone d'activités Terre de Camargue située sur la commune d'Aigues Mortes, est conclu avec l'entreprise ROCHEBLAVE ENVIRONNEMENT sise à LA GRANDE MOTTE - 34280.

Article 2 : La prestation est arrêtée à la somme forfaitaire de 670,00 € hors taxes par mois.

Article 3 : La prestation est conclue pour une période initiale allant de la notification du marché jusqu'au 31/12/2012. Le marché peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Pour le Président
Par délégation
Le 1^{er} Vice-Président,
Jean-Paul CUBILIER